

Pascal DOREILLE, Cindy BARON,

Se sont déjà proposés en « Extérieurs » : Nahida DHUNNY, Chantal BOURGEOIS, Philippe PRIOT

✓ **COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission est régie par l'article 1650 du Code Général des Impôts. Monsieur le Maire précise qu'elle se réunit une fois par an.

- Collège titulaire : Tristan GREILLOT, Florence DUBREUCQ, Natacha FRANCOIS, Xavier MALLET, Pascal DOREILLE, Maria SOBRAL, Sandra GROSCAUX, Chantal BOURGEOIS, Maxime DESPREZ, Philippe PEYROUX + extérieur à la commune Alain PATRON (Villemaréchal) Emmanuel MATHE (Noisy Rudignon)

Collège suppléant : Cindy BARON, Thomas MAUVAIS, Jean-Luc BAUDUIN, Damien VOLEREAU, Alexandre TRUSZKOWSKI, Yves GERVAIS, Annick ANTOINE, Pascal DELION, Jeanine MARTIN, Dominique DECRESSAT, + extérieur à la commune Jean-Paul BAUDIN (Thoury Ferrottes), Jean-Louis MEGNIN (Dormelles)

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :

Conseiller Municipal délégué : Pascal DOREILLE

Délégué du tribunal : Maxime DESPREZ (suppléante : Janine MARTIN)

Délégué de l'administration : Chantal BOURGEOIS

CCAS : *Les membres proposés sont les suivants :*

- *Membres du conseil du municipal : Tristan GREILLOT, Florence DUBREUCQ, Jean-Luc BAUDUIN, Laure DOMMERGUE, Florian THIBAUT*

- *Personnes extérieures au conseil municipal : Céline FILLIEUX, Chantal BOURGEOIS, Dominique TOURTE, Emilie PARIS, Christine RENARD.*

Membre honoraire : Philippe DESVIGNES

Appui Technique : Léa COCHARD.

L'élection des membres du CCAS fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Tristan GREILLOT, Natacha FRANCOIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les commissions communales, extra-communales et comités consultatifs.

VIII. TAXE D'HABITATION SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune / l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Christine SERRADEILL demande comment distinguer une résidence secondaire d'un logement vacant. Le service des impôts recense les biens immobiliers via « GMBI : Gestion de Mes Biens Immobiliers ».

IX. ACCEPTATION DE DONS PONCTUELS ANTHEIA CHINA POUR VISITES DELEGATIONS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Cabinet Antheia China, qui se charge de faire des visites de délégations chinoises en France, menées par le Maire, propose de nous adresser un don de 150€ au titre de dédommagement lors de ces entrevues. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les dons ponctuels de 150€ du Cabinet Antheia China.

X. FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique que le maire et adjoints ont parfois des frais de déplacements et il est proposé de les défrayer de frais annexes comme ceux de parking.

Christine SERRADEILL s'interroge sur le fait que ce dispositif ne soit pas proposé aux autres élus.

Xavier MALLET exprime le fait que ce sera très mal vu de voter pour cette dépense sachant qu'on dit depuis bien longtemps que la commune n'a pas de trésorerie et il demande le report de ce point afin qu'il soit examiné dans le cadre du budget, précisant ne pas disposer à ce jour d'une vision suffisamment claire de la situation financière de la commune.

Monsieur le Maire indique que certains achats sont pris en charge par les élus sur leurs propres indemnités. Il rappelle également que très peu d'élus ne perçoivent pas l'intégralité des indemnités (34,30% au lieu de 44,30%) et que son geste vise justement à alléger les finances de la commune.

Cindy BARON donne lecture d'une jurisprudence qui indique que cette dépense est conditionnée à la capacité des ressources ordinaires de la commune et s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre cette dépense. Il lui est répondu que cette condition est remplie.

Natacha FRANCOIS explique qu'en ne prenant pas la totalité des indemnités, Monsieur le Maire permet une économie de 4932€ à la commune. Elle précise qu'elle a calculé le taux horaire du maire et qu'il est bien inférieur au minimum du privé. Elle s'étonne que 500€ (soit 41€ par mois) fassent réagir Xavier MALLET alors que les dépenses engagées personnellement par le Maire (guirlandes, brumisateurs, etc.) ne font pas l'objet de remarques.

Xavier Mallet regrette l'absence de débat préalable sur ce sujet des dépenses engagées et indique que les administrés risquent de manifester leur mécontentement. Précisant ne pas disposer d'une vision suffisamment claire des finances de la commune, il demande le report de ce point afin qu'il soit examiné dans le cadre du budget 2027.

Christine Serradeill rappelle que le compte rendu du conseil permettra aux administrés de comprendre la situation et de faire le calcul (4932€ / 500€).

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au cours de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondants aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDÉRANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 2 contre, 3 abstentions, des membres présents et représentés :

- Décide d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.
- Fixe le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 500 euros.
- Dit que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
- Dit que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la Mission Locale de Nemours et de l'Association des Familles Rurales de Flagy pour les subventions reçues.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le projet école. La commune traverse des problématiques de capacité d'autofinancement. Cette capacité a été réduite lors du transfert du budget assainissement. La commune rencontre des difficultés pour recourir à l'emprunt. La Banque des Territoires avait initialement formulé une proposition à 2,20% qui semblait acquise. Toutefois, la Banque a missionné un bureau d'étude pour réaliser une analyse rétrospective de laquelle il ressort qu'il ne sera pas donné suite à la demande de financement sans efforts très important de la commune.

Parallèlement, Monsieur le Maire a obtenu une proposition du crédit agricole à 4,48% pour laquelle il n'y aurait aucune difficulté, d'autant plus que le crédit agricole propose une avance pour couvrir les frais de FCTVA (50 000€).

Jean-Luc BAUDUIN explique qu'un travail a été effectué avec le cabinet Armoni (Architecte) pour revoir les travaux qui sont estimés maintenant à 393 946,80€ TTC au lieu des 634 161,60€ TTC précédents :

- Suppression du système de traitement de l'air,
- Baisse des plafonds,
- Pompe à chaleur air/eau uniquement (suppression gaz).

Christine SERRADEILL demande si des pompes à chaleurs réversibles peuvent être envisagées. Monsieur le Maire répond qu'elles ne bénéficient pas de subvention (fonds verts...) mais que cette démarche pourra être étudiée ultérieurement car à ce jour il y a un point d'urgence pour la mise en place du chauffage avant cet hiver.

Cindy BARON demande où en est la rampe d'accès. Jean-Luc BAUDUIN explique que l'étude de sol a été réalisée. Elle rappelle que pour cela un dossier de demande de subvention ADAPT est à faire.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'agent communal. Des habitants du village le sollicitent directement et il serait nécessaire d'être plus vigilant pour que cela soit évité. Il est à rappeler que les missions de l'agent sont déterminées par le Maire et son Adjoint et non par les habitants. La réorganisation et la planification de son travail constituent un projet en cours de réalisation.

Monsieur le Maire laisse la parole aux coordinateurs de commission.

Xavier MALLET expose que dans le cadre de la commission sécurité, plusieurs propositions ont déjà été appliquées. Il a proposé deux fiches actions :

- Fiche action « sécurité »,
- Fiche action « citoyenneté et jeunesse ».

Le but de la 2^{ème} fiche action évoque le parcours de citoyenneté. Il explique que cela ne coûtera pas énormément (aux alentours de 300€). Natacha FRANCOIS dit qu'il y a un pont entre la citoyenneté et la jeunesse.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également une passerelle/une complémentarité avec les communes alentours.

Xavier Mallet indique avoir reçu les gendarmes spécialisés en vidéoprotection. À l'issue de leur présentation, il apparaît qu'il serait pertinent de renforcer le dispositif existant, notamment en installant des caméras aux entrées et sorties du village, dans certains chemins ainsi qu'aux abords de l'école. Un dossier complet prévoyant l'installation d'une dizaine de caméras sera élaboré.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, à ce stade, d'un audit. Jean-Luc Bauduin souligne qu'il conviendra d'en évaluer le coût.

Pascal Doreille présente un point sur les travaux de la commission cimetière. Les membres assurent actuellement l'entretien du site chaque samedi matin. Il est envisagé de décharger l'agent technique de cette mission et une phase de test de cette modification est prévue jusqu'à la Toussaint. Pascal Doreille indique par ailleurs qu'il lancera un appel à bénévoles.

Monsieur le Maire précise qu'il invite Pascal DOREILLE à se rapprocher de Christine SERRADEILL pour les besoins en communication ; Il lui demande également d'établir une liste des petits besoins matériels (carburant, équipement).

L'objectif de la réflexion engagée est de définir l'aménagement du cimetière : soit rendre les quatre allées principales pleinement carrossables, soit accepter leur enherbement. Pascal DOREILLE précise qu'il aimerait conserver les allées principales gravillonnées mais aussi une zone herbacée. Il précise que la nature est belle mais qu'il faut l'entretenir et il rappelle la nécessité de l'entretien des ifs qui a été pointée lors de leur dernière réunion.

Jean-Luc Bauduin se prononce en faveur du maintien des gravillons

Xavier MALLET fait savoir qu'un administré rue Maigrette a été réveillé vendredi dernier, sa porte a été endommagée. Il demande qu'une réflexion soit menée sur la gestion des apéros concerts.

Monsieur le Maire rappelle le projet la mise en place de chantiers participatifs, notamment pour la salle des fêtes, la salle des associations, le nettoyage de l'église et celui du city-stade. Il précise que ces actions peuvent être organisées soit ponctuellement, soit dans le cadre de journée(s) citoyenne(s).

Il propose, comme cela est fait dans les communes de Champagne et de Fontainebleau l'organisation d'une journée citoyenne en septembre en indiquant que ce dispositif, pourrait permettre la mobilisation d'aides.

Monsieur le Maire fait lecture de deux courriers d'un administré de la Croix Saint-Marc

Le premier est une plainte pour nuisances lors des Apéros Concerts (déchets, bruit, etc.) au niveau du city stade.

Monsieur le Maire dit que des dispositifs ont été mis en place et que le reste est malheureusement coûteux (ex. : clôturer le city-stade). Il lui a été rapporté que des verbalisations avaient été effectuées et s'étonnant de ne pas avoir été prévenu par la gendarmerie il les a appelés pour faire un point avec eux et il n'y a pas eu de verbalisation vendredi soir.

Cindy BARON explique être remontée par le city stade à l'issue des apéros concerts. Les gendarmes étaient présents et affectaient un rappel à l'ordre social auprès de jeunes (en majorité mineurs), dont certains étaient alcoolisés. Après le départ des gendarmes elle a dû effectuer de nouveaux rappels à l'ordre (exemple un jeune qui refaisait du bruit avec son véhicule, une dizaine de jeunes sur le tourniquet).

Proposition de Cindy BARON : faire comme sur le parking et mettre une lumière.

Une partie des élus pensent que mettre de la lumière au city peut avoir l'effet inverse et les inciter à rester.

Pascall DOREILLE propose d'aller en groupe dès la fin des apéros concerts pour demander aux jeunes de quitter le City Stade.

Monsieur le Maire propose de mettre un article dans le journal de la commune. Les conseillers ne trouvent pas cela pertinent car il n'est pas lu par les personnes extérieures à la commune. Il est suggéré de publier un article dans la presse locale.

Laure DOMMERGUE demande si on ne peut pas trouver un éducateur.

Thomas MAUVAIS propose de tester de fermer le city avec des barrières à 18h/19h. Christine SERRADEILL s'y oppose.

Monsieur le Maire propose de créer une brigade et de fermer le city stade à 22h30, dès que le concert est terminé. Un arrêté sera pris d'ici vendredi + panneau « city stade fermé ».

Laure DOMMERGUE explique qu'il y a la même problématique le samedi avec les concerts au Moulin. Plus on va être répressif, plus les jeunes vont être virulents.

Pascal DOREILLE insiste sur le fait qu'il faut aller voir les jeunes à 22h30.

Monsieur PRIN dit que lui faisait appel à des maitres-chiens dans une association. Monsieur le Maire répond que c'est couteux (800€). Monsieur PRIN propose de remettre la lumière la nuit au niveau du city stade. Toutefois, cela n'est pas possible sans intervention et facturation de Satelec.

Le 2^{ème} courriel porte sur la facturation de l'eau. Monsieur le Maire va répondre, étant représentant au SIDASS. Les tarifs qui ont été revus pour 2026 par le SIDASS ont été appliqués. La mairie n'a rien à voir dans la fréquence de paiement qui incombe à son fermier la SAUR. Monsieur le Maire s'étonne de ne pas être informé du changement et contactera la Saur immédiatement.

Le faucardage aura lieu le 11 juillet.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h25.

Le secrétaire de séance
Christine SERRADEILL

Le Maire
Tristan GREILLOT